

Charte d'utilisation des réseaux sociaux de la Communauté d'agglomération de Saintes (Facebook)

La Communauté d'Agglomération de Saintes est présente sur Facebook, afin de vous informer et de partager des actualités de l'Agglomération de Saintes.

Introduction

La page Facebook "Communauté d'Agglomération de Saintes" est un espace ouvert à tous, libre et gratuit, pour se tenir au courant de l'actualité et des informations de l'agglomération. Tout le monde est invité à participer, à condition de respecter les règles élémentaires de courtoisie et de respect et toutes les exigences légales applicables.

Cette charte est destinée à tous les utilisateurs de la page Facebook "Communauté d'Agglomération de Saintes". Une publication (ou contribution ou post) sur Facebook équivaut à une prise de parole publique. Par conséquent, bien que les désaccords et les critiques ont leur place sur cette page, toutes les interventions doivent être constructives, polies et courtoises. Merci de respecter les principes de la charte d'utilisation et de modération et les conditions générales d'utilisation du réseau social Facebook, pour permettre des échanges dans de bonnes conditions.

Accès et désinscription

Pour accéder à la page Facebook " Communauté d'Agglomération de Saintes", vous devez au préalable vous inscrire auprès de Facebook sur le réseau social selon les conditions qui y sont énoncées.

Pour publier des contributions sur la page Facebook " Communauté d'Agglomération de Saintes", il vous faut être utilisateur, c'est-à-dire avoir cliqué sur le bouton "J'aime", affiché sur la page Facebook " Communauté d'Agglomération de Saintes"

A tout moment, vous pouvez vous désinscrire de la page Facebook " Communauté d'Agglomération de Saintes" en cliquant sur le bouton "Je n'aime plus".

Règles générales d'utilisation

Les commentaires et contributions sont libres à condition de respecter les règles élémentaires de bienséance.

En devenant utilisateur de la page Facebook " Communauté d'Agglomération de Saintes", vous vous engagez en particulier à ce que le contenu de vos contributions soit conforme aux lois et règlements en vigueur, ne porte pas atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et aux droits des personnes.

Il est donc interdit de publier sur la page Facebook " Communauté d'Agglomération de Saintes" (liste non exhaustive) :

- Les contributions à caractère violent, dénigrant, diffamatoire, injurieux, illicite, vulgaire, obscène, pornographique, pédophile ou relevant du harcèlement
- Les contributions incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence à caractère raciste, xénophobe, homophobe, antisémite, révisionniste ou négationniste

- Les contributions faisant l'apologie des crimes de guerre/crimes contre l'humanité
- Les contributions appelant au meurtre ou incitant à la commission d'un délit
- Les contributions portant atteinte au droit à l'image, au droit d'auteur, au droit au respect de la vie privée
- Les contributions portant atteinte à la protection des données personnelles d'un tiers
- Les contributions abusives en « langage SMS » et en majuscules
- Les commentaires hors sujet, superflues, ou redondantes (spam)
- Les contributions à des fins commerciales ou publicitaires
- Les liens renvoyant vers des sites extérieurs dont le contenu serait susceptible d'être contraire aux lois et règlements en vigueur en France.

La page Facebook " Communauté d'Agglomération de Saintes" n'est pas un lieu de débat politique. Les contenus à caractère politique et partisan seront systématiquement supprimés, de même que les commentaires dénigrants, visant des élus ou agents de la Communauté d'agglomération de Saintes.

Quelques règles de bonnes pratiques à adopter :

- Veiller à ce que les commentaires correspondent bien au sujet de discussion
- S'exprimer poliment dans un langage clair et compréhensible par le plus grand nombre (ne pas abuser pas des abréviations, du langage SMS et des majuscules car TROP DE MAJUSCULES DONNENT LE SENTIMENT DE CRIER !)
- Cette page est un espace d'échanges et de partages. Éviter de perdre son temps et son énergie avec des « trolls » ou des discussions stériles.
- Citer ses sources et vérifier les informations relayées pour ne pas participer à la propagation de rumeurs et fausses informations.

Règles de modération

Le service communication de l'Agglomération de Saintes est chargé de la gestion, l'administration et l'animation de la page Facebook. Ainsi, il veille à la qualité des échanges et la possibilité de supprimer a posteriori les publications non conformes à ce qui est indiqué dans cette présente charte, dans le respect des principes de modération.

La modération automatique de Facebook s'applique avant toute publication. Cette fonctionnalité supprime les messages que la plateforme considère comme du spam. Également, le filtre à injures est activé. Une liste d'insultes les plus violentes est enregistrée et si un ou plusieurs des mots est écrit, le filtre empêchera la publication.

Le modérateur se réserve le droit de supprimer un commentaire sans préavis s'il estime que le commentaire n'est pas conforme aux règles de bonne conduite sur Internet et à la loi française. Les modérateurs peuvent bannir les membres de Facebook qui continuent à publier de tels messages après avoir été supprimés deux fois.

Pour connaître les conditions générales du réseau social Facebook :

<https://www.facebook.com/legal/terms>

Responsabilité

Les administrateurs de la page Facebook « Communauté d'Agglomération de Saintes » sont seuls responsables du contenu (textes, images, fichiers, etc.), des publications mises en ligne sur la page. Par conséquent, ils s'engagent aux mêmes règles imposées aux utilisateurs et veillent à ce que le contenu publié ne compromette pas les intérêts légitimes de tiers.

Les informations fournies sur la page sont à titre informatif uniquement. Par conséquent, l'utilisation des informations et contenus disponibles sur la page n'engage pas la responsabilité des services de la Communauté d'Agglomération de Saintes. Il vous appartient également de prendre toutes les mesures nécessaires à la protection de vos données pour accéder à la page Facebook de l'Agglomération de Saintes.

Signalement

Chaque fois qu'une publication porte atteinte à vos droits, vous pouvez effectuer l'une des actions suivantes :

- Signaler à Facebook conformément au processus de signalement de l'entreprise.
- Contacter l'Agglomération de Saintes à l'adresse mail suivante info@agglo-saintes.fr

Évolution

Les administrateurs de la page Facebook " Communauté d'Agglomération de Saintes" se réservent le droit de modifier les termes, conditions et mentions de la présente charte à tout moment sans avis préalable.

Pour toute question, vous êtes invité à contacter directement la Communauté d'Agglomération de Saintes.